

Tienbé Réd!



La dignité des personnes lesbiennes, gaies, bi & trans n'est pas inférieure à celle des autres

*(Appel à rassemblements à Paris et en région,
demain mercredi 19 novembre à 19 heures
et samedi 22 novembre à 19 heures,
après la décision de la Cour de cassation
de «gracier» Christian Vanneste)*

*Paris, le mardi 18 novembre 2008
Déclaration n°TR08POL26A*

L'instance suprême de l'ordre judiciaire français vient de casser la décision de la cour d'appel de Douai qui condamnait le député Christian Vanneste pour avoir déclaré que l'homosexualité était *«inférieure à l'hétérosexualité»* et que, *«si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité»*. En refusant qui plus est de renvoyer l'affaire devant une autre cour d'appel, c'est presque un droit de grâce que la Cour de cassation a exercé, sans donner tout le poids attendu à l'esprit de la loi sur les propos homophobes du 30 décembre 2004 ou de l'article 1er de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789 : *«Les hommes [et les femmes] naissent et demeurent libres et égaux en droits»*.

La Cour de cassation admettra-t-elle demain qu'une personnalité publique puisse déclarer que la condition noire est *«inférieure à la condition blanche»* et que, *«si on poussait la négritude à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité»* ? Faudrait-il voir dans ce glissement la traduction juridique ou jurisprudentielle de certains appels demandant la fin d'une supposée repentance et l'avènement d'une liberté d'expression qui mettrait à même niveau, par exemple, le racisme et l'antiracisme ? Le même Christian Vanneste avait déjà obtenu l'inscription du *«rôle positif de la présence française outre-mer»* dans la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Par sa décision, la Cour de cassation menace-t-elle de détricoter la législation contre le racisme et l'homophobie fondée sur la loi n°72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme (dite loi Pleven), sur d'autres lois adoptées en 1975, 1977, 1983, 1985 et 1987 ou sur la loi n°90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (dite loi Gayssot) ?

Comment comprendre autrement cet argument de la Cour concédant simplement que les propos litigieux *«ont pu heurter la sensibilité de certaines personnes homosexuelles»*... L'*Interassociative lesbienne, gaie, bi & trans* a souligné le caractère étonnant de cet argument : reviendrait-il aux personnes lesbiennes, gaies, bi & trans de lutter contre les homophobies (lesbophobie, gaiphobie,

biphobie, transphobie), aux personnes de couleur de lutter contre le racisme, aux personnes juives et arabes de lutter contre l'antisémitisme, aux personnes vivant avec le VIH/sida de lutter contre la sérophobie... et que le meilleur gagne !? La Cour de cassation envisage-t-elle un éclatement de la communauté nationale en communautés rivales ?

En outre, parlant ainsi de la «*sensibilité*» de «*certaines*» personnes homosexuelles (les pauvres...), la Cour de cassation semble diviser ces personnes entre elles voire les renvoyer toutes ensemble au registre de la psychologie si ce n'est de la psychiatrie dans lequel elles ont trop longtemps été enfermées - et dans lequel elles le sont encore trop souvent : la *Journée mondiale de lutte contre l'homophobie* le rappelle chaque année, qui célèbre l'anniversaire du 17 mai 1990, où l'*Organisation mondiale de la santé* avait pourtant pris la décision de supprimer l'homosexualité de la liste des maladies mentales (une telle suppression reste d'ailleurs attendue concernant l'identité de genre et la décision de la Cour de cassation nous rappelle que la justice française maintient les personnes trans dans ce même registre, de la psychologie ou de la psychiatrie, en n'autorisant leur changement d'identité que si leur transition est faite dans un but «*thérapeutique*»). Pour se remettre de tant de «*sensibilité*», les personnes lesbiennes, gaies, bi & trans doivent-elles envisager un retour aux douches froides, aux chocs électriques et à la lobotomie ?

RÉAGISSONS.

Demain mercredi 19 novembre à 19 heures, par un rassemblement silencieux devant la Cour de cassation, nous rendrons hommage dans le calme et dans la dignité aux victimes des homophobies. Nous démontrerons notre attachement à la solidarité entre communautés, entre combats contre la lesbophobie, la gaiphobie, la biphobie, la transphobie, le racisme, l'antisémitisme ou la sérophobie. À cette occasion, nous distribuerons des tracts annonçant le rassemblement suivant, prévu le samedi 22 novembre à 19 heures dans le Marais à l'initiative de l'association *Act Up-Paris*, et nous recueillerons des fonds pour les associations *Act Up-Paris*, *SNEG* et *SOS homophobie* qui, déboutées par la Cour de cassation, ont annoncé leur intention d'aller devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Rassemblement du mercredi en face de la Cour de cassation, face au 5, quai de l'Horloge à Paris, métro Cité (les forces de police pourront indiquer un autre emplacement à proximité : renseignements auprès de *Tjenbé Rèd* au 06 12 95 16 21). Des photophores pourront être apportés et posés au sol.

Rassemblement du samedi au carrefour des rues des Archives et Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (devant l'*Open*), métro Hôtel-de-Ville (les forces de police pourront indiquer un autre emplacement à proximité : renseignements auprès d'*Act Up-Paris* au 06 25 47 91 36).

Signataires :

I - Tjenbé Rèd (Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT en France ultramarine & hexagonale) et II - À Jeu Égal (Association LGBT de Grenoble),

III - Act Up-Paris, IV - Alter Égaux (Nancy), V - Les Alternatifs, VI - An Nou Allé (Martinique), VII - APGB (Association de ayuda a las personas bi-sexuales e homosexuales; heteros), VIII - ARIS (lieu associatif LGBT - Lyon), IX - Bagdam Espace lesbien (Toulouse), X - CASdB (Centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir), XI - CIBEL (Compagnie des Insoumises, Baladines, Enthousiastes et Lesbiennes, association nationale domiciliée à Montreuil), XII - Chrysalide (association faite par et pour des personnes transgenres, transsexuelles, travesties, intersexes, indéfinies, en questionnement, Lyon), XIII - Collectif Scumlambda (Collectif français de relais d'informations concernant les luttes LGBTI en Turquie, Strasbourg), XIV - Comité IDAHO (International Day Against Homophobia - Journée mondiale de lutte contre l'homophobie), XV - Contact Aquitaine, XVI - Couleurs Gaies (Centre LGBT Metz Lorraine Nord), XVII - CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France), XVIII - Divers'Cité Seine-Saint-Denis, XIX - En tous genres (association de visibilité et de lutte contre les discriminations fondées sur le genre, le sexe et l'orientation sexuelle, Poitiers), XX - Entre Nous (Association gay & lesbienne des Landes), XXI - Equinoxe Nancy Lorraine, XXII - Etudions Gayment (Université de Paris X Nanterre), XXIII - Fédération française des Centres LGBT, XXIV - FEMMES (Femmes Engagées pour un Monde Multiculturel et Solidaire), XXV - Festival de films gays & lesbiens de Paris, XXVI - GayKitschCamp (Montpellier), XXVII - Girofard (Collectif associatif pour un centre LGBT à Bordeaux et en Aquitaine), XXVIII - Gruppo EveryOne, XXIX - La Lune (association de femmes homosexuelles de Strasbourg), XXX - Mix-Cité Nantes, XXXI - Les Oublié(e)s de la Mémoire (association civile homosexuelle du devoir de mémoire), XXXII - Parti communiste français, XXXIII - Parti Humaniste France, XXXIV - Pink Pastorale (Association LGBT en milieu rural, Alpes-de-Haute-Provence), XXXV - Les Putes, XXXVI - Quincaillerie trans lesbienne et féministe (Lyon), XXXVII - La Ruota Rossa, XXXVIII - Tasse de Thé (Marseille), XXXIX - Le Torchon Brûle Toujours (association féministe), XL - Trans Aide, XLI - UNALS (Union nationale des associations de lutte contre le sida), XLII - VELA | VigilancE Lgbti Aix-en-Provence, XLIII - Watching The Sky - quarante-trois personnes morales ;

1°) David Auerbach Chiffirin (président de Tjenbé Rêd, secrétaire général d'An Nou Allé) et 2°) Célia Baudu (co-fondatrice du groupe VELA), 3°) Jacqueline Bidoia (présidente de Contact Aquitaine), 4°) Sabine Blanc (présidente d'ARIS), 5°) Françoise Blanchon (Quincaillerie trans lesbienne et féministe, Lyon), 6°) Jean-Marc Bithoun (président d'Actions Traitements), 7°) Brigitte Boucheron (coprésidente de Bagdam Espace lesbien, Toulouse), 8°) Nathan Boumendil (les Alternatifs), 9°) Patrick Cardon (chercheur), 10°) Judith Chaumont (Collectif Scumlambda, cofondatrice de «Le Torchon Brûle Toujours»), 11°) Natacha Chetcuti (sociologue, EHESS, Paris), 12°) Stéphane Coloneaux (porte-parole du Parti communiste français), 13°) Béatrix Compère, 14°) Philippe Couillet (citoyen et militant homosexuel, président des Oublié(e)s de la Mémoire, Paris), 15°) Rebecca Covaciu (fondatrice de Watching The Sky), 16°) Chantal Delatorre (présidente de Tasse de Thé), 17°) Madeira Diallo (association Médecins d'Afrique), 18°) Bernice Dubois, 19°) Antony Etelbert, 20°) Vincent Espagne (directeur artistique), 21°) Nicole Fernandez Ferrer (déléguée générale du Centre audiovisuel Simone-de-Beauvoir, Paris), 22°) Florence Fradelizi (réalisatrice et programmatrice, déléguée générale du Festival de films gays & lesbiens de Paris), 23°) Steed Gamero (fondateur de Watching The Sky), 24°) Nico Grancea (président de La Ruota Rossa), 25°) Ronald Grootaers (président de Pink Pastorale), 26°) Hervé Hirigoyen (Les Oublié(e)s de la Mémoire, Toulouse), 27°) Lionel Jacob (président de l'APGB), 28°) Jacqueline Julien (coprésidente de Bagdam Espace lesbien, Toulouse), 29°) David Latour (président de Chrysalide), 30°) Jean-Luc Laviéville (Gouy-en-Artois), 31°) Patrick Lozès (président du CRAN), 32°) Stéphane Lavignotte (pasteur), 33°) Joël Leroy (Lille), 34°) Roberto Malini (coprésident du Gruppo EveryOne et fondateur de Watching The Sky), 35°) Laurent Martinez (Centr'Égoux, Nantes), 36°) Karine Nail, 37°) Stéphanie Nicot (porte-parole de Trans Aide, association nationale transgenre, basée à Nancy), 38°) Patricia Parisi (membre du Collectif confédéral CGT de lutte contre l'homophobie), 39°) Fabio Patronelli (fondateur de Watching The Sky), 40°) Matteo Pegoraro (coprésident du Gruppo EveryOne), 41°) Dario Picciau (coprésident du Gruppo EveryOne et fondateur de Watching The Sky), 42°) Jonathan Pionnier (Mix-Cité Nantes), 43°) Patrick Roberstein (président d'Equinoxe Nancy Lorraine), 44°) Irène Tabellion (présidente de La Lune), 45°) Jean-Christophe Testu (Girofard), 46°) Tavotte Teurtroy, 47°) Louis-Georges Tin (président d'An Nou Allé, président du Comité IDAHO, porte-parole du CRAN), 48°) Dominique Weyant (président de Couleurs Gaies), 49°) Elisabeth Zucker-Rouvillos (démographe, Réseau Education sans Frontière et Ligue des Droits de l'Homme, section Paris 14/6) - quarante-neuf personnes physiques

Version n°2 à jour des signatures reçues au 20 novembre 2008
Version n°1 publiée le 18 novembre à 12h59

Travaux préparatoires :

Version préparatoire n°1 du 13 novembre à 20h37

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081119-99.doc>

Version préparatoire n°2 du 14 novembre à 18h18

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081119-98.doc>

Version préparatoire n°3 du 17 novembre à 23h22

<http://www.tjenbered.fr/2008/20081119-97.doc>

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion
sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)
en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,
Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort
lancé le 6 août 2007 par la Coalition mondiale contre la peine de mort
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, bd Voltaire, 75011 Paris
